

L'adhésion à l'ASCPA Rando est conditionnée à la détention d'une licence fédérale de la FFRandonnée. Le montant de l'adhésion annuelle comporte ainsi une part « cotisation » pour l'association, et une part « licence » qui sera directement reversée à la Fédération Française de la Randonnée pédestre. Si depuis mars 2026, la licence est unique, plusieurs options et niveaux d'assurance sont proposés. Nous vous aidons à choisir la formule la mieux adaptée à votre usage, à comprendre l'impact sur le montant de votre adhésion et sur les modalités d'adhésion.

1. **Choix de l'option et de l'assurance :**

- Pour participer à toutes les activités proposées par l'ASCPA Rando (activités hebdomadaires et séjours) et être couvert lors de votre pratique de la randonnée à titre personnel, optez pour l'option **Individuelle avec assurance accident corporel**.
- Pour participer à toutes les activités proposées par l'ASCPA Rando (activités hebdomadaires et séjours) et être couvert lors de vos pratiques multisports nature (Randonnée mais aussi ski, alpinisme, canyoning, via ferrata, cyclotourisme...) à titre personnel, optez pour l'option **Individuelle avec assurance multi loisir**.
- Vous avez moins de 26 ans, pour participer à toutes les activités proposées par l'ASCPA Rando (activités hebdomadaires et séjours) et être couvert lors de votre pratique de la randonnée à titre personnel, optez pour l'option **Jeune avec assurance accident corporel**.
- Vous avez moins de 26 ans, participer à toutes les activités proposées par l'ASCPA Rando (activités hebdomadaires et séjours) et être couvert lors de vos pratiques multisports nature (Randonnée mais aussi ski, alpinisme, canyoning, via ferrata, cyclotourisme...) à titre personnel, optez pour l'option **Jeune avec assurance multi loisir**.
- Pour participer à toutes les activités proposées par l'ASCPA Rando (activités hebdomadaires et séjours), être couvert et faire bénéficier des garanties d'assurances votre famille* lors de votre pratique de la randonnée à titre personnel, optez pour l'option **Famille avec assurance accident corporel**.
- Pour participer à toutes les activités proposées par l'ASCPA Rando (activités hebdomadaires et séjours), être couvert et faire bénéficier des garanties d'assurances votre famille* lors de vos pratiques multisports nature (Randonnée mais aussi ski, alpinisme, canyoning, via ferrata, cyclotourisme...) à titre personnel, optez pour l'option **Famille avec assurance multi loisir**.
- Vous êtes titulaire d'une licence FFSA (sport adapté), ou FFH (Handisport) pour la saison 2026-2027, pour participer à toutes les activités proposées par l'ASCPA Rando (activités hebdomadaires et séjours) et être couvert lors de votre pratique de la randonnée à titre personnel, optez pour la l'option **FFSA ou FFH**.

* La licence avec option famille est un titre annuel dont les garanties d'assurance bénéficient également aux membres de sa famille **rattachés** dont la liste figure ci-dessous :

- conjoint(e) ou concubin(e) notoire ou partenaire pacsé ;
- enfants mineurs, y compris ceux confiés par la DDASS, et enfants majeurs sous tutelle vivant sous le même toit que leurs parents ;
- enfants majeurs de moins de 25 ans fiscalement à charge de leurs parents et vivant sous le même toit que leurs parents ;
- petits-enfants mineurs et majeurs de moins de 25 ans, fiscalement à charge de leurs parents et vivant sous le même toit que leurs parents (attention : une autorisation parentale est nécessaire si la licence est souscrite par des parents autres que ceux titulaires de l'autorité familiale) ;

2. Impact sur le montant de l'adhésion annuelle 2026/2027 :

Licence FFRandonnée (Responsabilité civile + protection juridique)	Cotisation ASCPA Rando	Tarif licence	Total	Bulletin version papier (paiement par chèque)	Formulaire d'adhésion, paiement par CB
Option Individuelle avec assurance accident corporel	20,00 €	33 €	53 €	1ère page	Cotisation membre actif saison 2026-2027 avec licence option individuelle
Option Individuelle avec assurance multi loisirs	20,00 €	46 €	66 €	1ère page + complémentaire	Cotisation membre actif saison 2026-2027 avec licence option individuelle
Option Jeune avec assurance accident corporel	20,00 €	18 €	38 €	1ère page + complémentaire	Cotisation membre actif saison 2026-2027 avec licence option individuelle
Option Jeune avec assurance multi loisirs	20,00 €	31 €	51 €	1ère page + complémentaire	Cotisation membre actif saison 2026-2027 avec licence option individuelle
Option Famille avec assurance accident corporel	20,00 €	66 €	86 €	1ère page + complémentaire	Cotisation membre actif saison 2026-2027 avec licence option famille
Option Famille avec assurance multi loisirs	20,00 €	92 €	112 €	1ère page + complémentaire	Cotisation membre actif saison 2026-2027 avec licence option famille
Membre actif rattaché à une licence option famille d'un membre actif	20,00 €		20,00 €	1ère page + complémentaire	Cotisation des membre actifs rattachés à une licence option famille
Enfant non-membre rattaché à une licence option famille d'un membre actif			0,00 €	à mentionner sur bulletin complémentaire	Rattachement à une licence option famille des membres de la famille, non adhérents à l'ASCPA Rando
Membre associé (titulaire d'une licence FFRando dans un autre club)	30,00 €		30,00 €	1ère page	Cotisation membre associé saison 2026-2027
Option FFSA / FFH - double licence avec fédération sports adaptés ou handisport	30,00 €	11 €	41 €	1ère page + complémentaire	Cotisation membre associé saison 2026-2027

3. Modalité d'adhésion :

En fonction du mode de paiement il existe deux types de bulletin d'adhésion :

- Si vous souhaitez régler votre adhésion par chèque, vous devrez envoyer votre dossier d'adhésion (bulletin, chèque et PJ) par courrier à **Jill Goodenough, 88 avenue Jean Bart, 33600 PESSAC**.

- Si vous optez pour un paiement par carte bancaire, remplissez-le(s) formulaires(s) en ligne sur [notre site de paiement](#) et joignez les PJ dématérialisées (**excepté le Pass'Sénior** de la ville de Pessac dont **l'original doit être envoyé** à l'adresse indiquée ci-dessus).

